



❁ BIBLIOTHEQUE ❁
SAINT-SULPICE MONTREAL

P920.3
N164 p

P 920.9

N 164 p

UNE

FAMILLE D'ASSASSINS

Portraits, Biographies

ET CONDAMNATION

Des Trois Meurtriers d'Arundel :

FRANÇOIS NARBONNE, LE PÈRE, AGÉ DE 79 ANS
GENEVIÈVE LAFLEUR, SA FEMME, AGÉE DE 64 ANS
ET JEAN-BAPTISTE NARBONNE, LE FILS,
AGÉ DE 25 ANS.

*Ainsi que le portrait de leur victime, Dan Narbonne
tué à l'âge de 34 ans*

ÉCRIT PAR

MARY-JANE PILON

ET PUBLIÉ PAR

JEAN DEROUX

RUE ST. PHILIPPE, TROIS - RIVIÈRES

Imprimé à "LA CONCORDE"



Jean-Baptiste Narbonne.

âgé de 25 ans, meurtrier de son frère, Dan, et condamné à mort à Ste. Scholastique, le 14 janvier 1881.



FRANCOIS NARBONNE,
âgé de 79 ans, meurtrier de
son fils Dan, et condamné à
mort à Ste. Scholastique, le
14 janvier 1881.



GENEVIÈVE LAFLEUR,
âgée de 64 ans, meurtrière
de son beau-fils Dan, et con-
damnée à mort, à Ste. Sch-
lastique, le 14 janvier 1881.



DAN NARBONNE

Tué à Arundel, par son père, sa belle-mère, et son frère, en juillet 1875, à l'âge de 34 ans.



MALHEUR

A l'enfant qui n'écoute pas son père,
Et à l'homme qui n'a pas de religion.

François Narbonne naquit à St. Benoit en 1801. Quoique d'une famille pauvre, il fut assez bien élevé ; mais dès son enfance, il se montra indocile et rebelle aux instructions de son père, et bientôt, son égoïsme et sa brutalité, le firent détester de toute sa famille. Les années et la raison loin de lui inspirer de meilleurs sentiments, ne firent que fortifier ses mauvaises passions. La religion aurait pu le sauver, malheureusement il n'en avait pas, et ce qui est pis encore, il s'en moquait. Le père Narbonne voyant qu'il ne pouvait amender cet enfant par la douceur, voulut le traiter avec rigueur ; cela n'eut pour résultat, que de l'éloigner plus tôt du toit paternel, qu'il quitta de bonne heure, emportant avec lui, la malédiction de l'auteur de ses jours. Laisse à lui-même, François Narbonne devint bientôt un mauvais sujet. En 1828, il épousa Louise Larocque, dont il eût quatre enfants : deux filles et deux garçons. Ce mariage fut très-malheureux. Après avoir été mauvais fils, François Narbonne se montra mauvais père, mauvais époux et mauvais citoyen. Non content de ne pratiquer aucune religion, il poussa l'impiété, jusqu'à

ne pas faire baptiser ses enfants. En butte au mépris de ses voisins et aux réprimandes de son pasteur, qui tous lui reprochaient sa mauvaise conduite et son irréligion, il quitta sa paroisse natale, et alla vers 1858, s'établir à l'île aux Chats, dans la paroisse de St. André. C'est là qu'il perdit sa première femme, victime de sa brutalité et de celle de son fils Dan. Quelque temps après, il fit connaissance de Geneviève Lafleur, sa femme actuelle, et prit cette malheureuse à son service, ostensiblement comme servante, mais réellement comme concubine. C'est assez dire, que non-seulement il persista dans la vie impie qu'il avait mené jusqu'alors, mais qu'il devint encore plus méchant.

Geneviève Lafleur est née à St. Benoit en 1816, d'une famille respectable, mais pauvre. Elle fut élevée chrétiennement. Forcée de quitter le toit paternel, jeune encore. pour gagner sa vie, elle méprisa peu à peu les pieuses leçons qu'elle avait reçues sur les genoux de sa bonne mère, et oublia les pratiques de la religion, dans laquelle elle avait été élevée. Mariée à Charles Rochon, journalier de St. André, puis devenue veuve, elle continua à gagner sa vie, en s'engageant comme servante, dans cette paroisse et ailleurs, sans s'occuper de son salut. C'est alors que, vers 1859, elle connut François Narbonne, et entra à son service.

Les quatre enfants de ce dernier, élevés dans l'ignorance la plus complète de leurs devoirs civils et religieux et formés à l'école vicieuse de leur père, montraient déjà les plus mauvaises dispositions. Les relations criminelles qu'ils découvrirent bientôt, entre François et sa nouvelle servante, les remplirent de haine, pour cette dernière, et de mépris pour leur père. Ils firent à la concubine une guerre acharnée, et se laissant aller à tous leurs mauvais penchans, ils devinrent tout à fait ingouvernables. Enfin, après les avoir maltraités de toute manière, et les avoir même traduits devant les tribunaux criminels, François Narbonne, cédant aux instances de Geneviève, qui les haïssait, les chassa tous de sa maison, à l'exception du jeune Jean-Baptiste, qu'il garda auprès de lui.

Les deux filles, repoussées partout, et pour cause, prirent le chemin de la terre étrangère, où elles périrent misérablement. Dan partit pour les chantiers, et le père resté seul avec Geneviève et le petit Jean-Baptiste, put s'abandonner paisiblement à tous les entraînemens de ses mauvaises passions. Toutefois, cet état de choses ne dura pas bien longtemps. La malédiction de Dieu s'appesantit sur ce pécheur scandaleux. De grands malheurs fondirent sur lui, et ses affaires devinrent mauvaises. Un procès qu'il perdit avec son curé, à propos de la dîme, acheva de le ruiner. Sa propriété

fut vendue par le shérif et il fallut déguerpir de la maison maudite, qui avait été le théâtre de ses infamies. En proie à la pauvreté et à la misère, François Narbonne fut obligé de s'enfoncer dans les bois. Il partit donc, emmenant avec lui, Geneviève Lafleur, ainsi que Jean-Baptiste, et alla s'établir, vers 1860, sur deux lots qu'il possédait, dans le township d'Arundel, comté d'Argenteuil.

Le Meurtre.

Le lieu choisi par François Narbonne, pour sa nouvelle demeure, convenait parfaitement à la vie animale qu'il menait, et à son caractère farouche et sauvage. C'était un endroit couvert de bois, situé au milieu des montagnes, isolé de toute habitation humaine, et bien loin des églises. C'est là qu'il construisit cette hutte, qui n'avait qu'un seul appartement, et qui fut pendant plus de dix-sept ans, le témoin de tant de forfaits. Là, point de paix, point de prière, point de religion, mais la discorde, la haine, le vice, et tous les maux qu'il engendre.

Qui pourra redire tous les crimes qui se commirent dans ce lieu ; tous les tourments que ce père et cette mère dénaturés, firent endurer à leur fils, Jean-Baptiste ; enfin, le degré d'abrutissement dans lequel toute cette famille est tombée.

Malgré la haine qu'il entretenait pour Geneviève, et les reproches amers qu'il ne manquait jamais de lui faire, quand l'occasion s'en présentait, Dan revenait voir son père presque tous les deux ans. Dans une de ces visites, il avait acheté un lot de terre, dans le voisinage de ses parents, et pendant le court séjour qu'il faisait dans Arundel, il s'occupait à le défricher.

En juillet 1875, Dan vint voir son père comme à l'ordinaire. Il avait fait un bon voyage, et portait sur lui, une somme de trois cents piastres. C'était plus qu'il n'en fallait pour exciter les convoitises de François et de Geneviève. A force d'insinuations, ils persuadèrent à Jean-Baptiste que son frère avait beaucoup plus d'argent qu'il n'en avait besoin, et qu'il ferait bien de lui prendre une vingtaine de piastres, pour finir sa grange ; Jean-Baptiste obéit et fit ce qu'on lui commandait. Dan ayant découvert le vol, se répandit en accusations, et en injures, contre son père, sa mère et son frère. Il leur reprocha la vie infâme qu'ils menaient, et alla jusqu'à dire, qu'il les ferait tous arrêter, s'ils ne lui remettait pas son argent. Il accabla particulièrement d'insultes et de mépris, Geneviève, qu'il soupçonnait d'être l'auteur du vol, et il termina en disant, que la vie lui était à charge, au milieu de pareilles gens, et qu'il serait heureux de mourir pour en être débarrassé.

Cette scène rendit Geneviève furieuse, et elle jura de se venger. Profitant du temps que Dan allait travailler sur sa propriété, elle persuada à François et à Jean-Baptiste, que Dan voulait mourir, et qu'ils feraient bien de le débarrasser de la vie. Pour les exciter davantage à entrer dans ses vues, elle leur représenta qu'il avait voulu l'outrager. Enfin, elle leur exposa que sa mort leur serait bien avantageuse, puisqu'elle leur donnerait l'argent et la propriété qu'il avait. Que d'ailleurs, il fallait absolument qu'ils le fissent mourir, s'ils ne voulaient pas être arrêtés eux-mêmes, comme voleurs, et jetés en prison.

Ces discours perfides, prononcés devant deux êtres déjà bien disposés à les écouter, produisirent l'effet désiré. La mort de Dan fut résolue, et après avoir cherché le meilleur moyen de l'obtenir, Jean-Baptiste reçut ordre de trouver quelqu'un qui se chargeât de le tuer. Cependant, voyant que personne dans le voisinage voulait accepter une tâche aussi dangereuse, Geneviève songea à l'empoisonner.

Au vu et su de la famille, elle plaça sur le poêle, une tasse contenant un breuvage mortel, qu'elle et Jean-Baptiste avaient préparé avec du poison à mouche et de la couperose. Elle comptait que Dan, à son retour à la maison, prendrait le contenu pour du thé et l'avalerait. Mais celui-ci prévenu à temps, par les indiscretions de

Jean-Baptiste, n'y toucha pas et le lendemain ce dernier jeta le poison dehors. Alors François et Geneviève se décidèrent à faire périr leur fils, avec une arme à feu. A force d'instances et de menaces, ils obtinrent de Jean-Baptiste qu'il se prêterait à l'exécution de leur cruel dessein. François l'envoya donc chez le voisin, Pierre Proulx, chercher un fusil, sous prétexte de tirer sur un ours qui venait dans le grain. Ensuite, lui ayant donné de la poudre et du plomb, il lui fit charger l'arme avec soin, et la déposa dans le grenier ; puis il dit à Jean-Baptiste : "cette nuit, aussitôt que je t'en avertirai, tu prendras le fusil et tu tireras ton frère au cœur." Geneviève ajouta : "prends garde, Jean-Baptiste, car si tu le manques, tu sais qu'il ne te manquera pas." Jean-Baptiste promit d'exécuter fidèlement leurs ordres.

On était alors au mercredi, quatre août 1875. Le temps était chaud et l'atmosphère étouffant. Dans l'après-midi, de sombres nuages s'étaient amoncélés sur le sommet des montagnes, et lorsque vers huit heures du soir, Dan fatigué des travaux du jour, rentra au logis de son père, la pluie commençait à tomber. Il y avait à peine une heure qu'il était au milieu de la famille, que la discorde et la chicane s'y rallumèrent, plus vives que jamais. Les reproches, les accusations et les injures volaient de toutes parts. Ces criailleries se

continuèrent longtemps, et elles auraient probablement duré toute la nuit, si l'orage épouvantable qui en ce moment grondait au dehors de la maison, n'eût fait taire celui qui existait au dedans. Il était environ onze heures, la pluie tombait par torrents, les éclairs sillonnaient les airs; les roulements du tonnerre, si formidables au milieu des montagnes, se faisaient entendre incessamment. On eut dit que tous les rochers d'alentour, descendaient avec fracas en roulant les uns sur les autres, pour venir écraser ce repaire de bêtes féroces. Le vent soufflait avec violence, déracinant les arbres et faisant trembler la maison, qu'il semblait vouloir emporter. Pendant plus de trois heures, le ciel fut en feu!!! La nature entière paraissait vouloir terrifier les assassins, et les empêcher de commettre le crime affreux qu'ils méditaient, mais rien ne put les en détourner. Impossible cependant de se coucher par un pareil temps, aussi ce ne fut qu'après deux heures du matin, lorsque la tempête se fut apaisée que la famille se mit au lit. Toutefois, il n'y eut que Dan qui, couché sur le plancher, dans un coin de la maison, s'endormit, hélas! pour ne se réveiller jamais!!

Aussitôt que les trois assassins se furent assurés que leur victime dormait profondément, ils se levèrent sans bruit. Le père dit à Jean-Baptiste, à voix basse :
 “ prend maintenant le fusil et aussitôt que

tu pourras distinguer ton frère, tire le au cœur ; si tu ne le fais pas, je te tirerai moi-même, ou je te ferai brûler.” “ N’oublie pas, ” ajouta Geneviève, d’une voix sifflante, “ que si tu le manques, il ne te manquera pas. ” Jean-Baptiste obéit en tremblant, et prit son fusil. Après quelques instants d’attente silencieuse qui lui parurent autant de siècles, le jour commença à poindre, et l’on put entrevoir les objets qu’il y avait dans la maison. “ Marche donc ” dit le père d’une voix rauque. Aussitôt Jean-Baptiste s’avança, le fusil à la main. Il ajuste son frère au cœur et presque à bout portant. Le coup part ! Dan frappé mortellement, se dresse tout à coup sur son séant, en poussant un cri terrible ! Jean-Baptiste recule d’épouvante !! “ frappe, frappe, ” crièrent ensemble le père et la mère, dénaturés. Jean-Baptiste saisit alors son fusil par le canon, et en assène un coup si violent sur la tête de son frère, que la crosse vole en éclats. Dan retomba sur son lit en se roidissant ! Il était mort !!! Hors de lui-même et tremblant de tous ses membres, Jean-Baptiste lui donna encore plusieurs coups ! Après quelques instants de silence, comme pour s’assurer que la victime était bien morte, le père s’élança sur ses pantalons et s’empara de son argent.

Quatre heures allaient bientôt sonner. La clarté du jour commençait à éclairer cette scène épouvantable. Dan était là,

étendu sans vie, la figure meurtrie d'une manière affreuse. Un ruisseau de sang s'échappait de ses blessures, et coulait sur ses draps et sur le plancher!! "Enlevez ce cadavre" dit François, "et allez l'enterrer au plus tôt, car si ce meurtre est découvert vous serez pendus!!" Geneviève envoya donc Jean-Baptiste chercher un câble, et ayant attaché Dan par un pied, tous deux le traînèrent, comme un chien, à quelques perches en arrière de la maison; mais épuisés par l'émotion, et effrayés par la clarté du jour, ils ne purent aller plus loin. Prenant alors le drap que Dan avait arrosé de son sang, ils l'enveloppèrent, ainsi que ses culottes, et le laissèrent dans cet endroit, après l'avoir couvert de broussailles, et d'un peu de terre. Revenus dans la maison, les trois assassins s'empressèrent de faire disparaître les traces de leur crime. Geneviève se mit à laver le plancher, pendant que François enlevait les taches de sang qui le couvrait au moyen d'une pioche. Le reste de la journée fut employé à laver le linge sur lequel il y avait du sang, et à se jurer mutuellement, le plus grand secret sur l'assassinat qui venait d'être fait. Le lendemain de grand matin, François dit à Jean-Baptiste. "Puisque tu as tué ton frère, lève toi, et viens m'aider à l'enterrer." Ils partirent donc, traînèrent le corps dans un petit ravin en arrière de la grange et après y avoir tous deux, creusé un trou, ils le jetèrent dedans et l'enterrèrent.

La Justice Divine

Pendant les premiers jours qui suivirent cette horrible tragédie, les meurtriers demeurèrent accablés de frayeur et de crainte. Aux questions des voisins qui leur demandaient ce qu'étaient devenu Dan, ils répondaient d'une manière agitée, qu'il était parti pour voyage; mais ils s'apercevaient bien, qu'on n'ajoutait pas foi à leurs paroles. Néanmoins, voyant que tout demeurait enseveli dans le silence, ils reprirent courage et se félicitèrent de leur forfait. Ils s'étaient débarrassés d'un accusateur, et enrichis de ses dépouilles. " Nous serons plus heureux maintenant " disait Geneviève ! Cependant peu à peu la crainte d'être découverts, commença à les tourmenter. Les voisins n'étaient pas satisfaits des réponses qu'on leur donnait au sujet de Dan. L'histoire de Jean-Baptiste, qui disait avoir brisé le fusil sur la tête de l'ours, paraissait bien étrange, et il commençait à circuler une rumeur vague, que quelque malheur était arrivé au jeune homme disparu.

L'argent qui avait été l'un des principaux motifs du meurtre, finit bientôt par être dépensé, et il ne leur resta à ces scélérats, que le remords de l'avoir commis, et la crainte d'en subir le châtement. C'est alors que les récriminations commencèrent : le fils reprochait à son père et à sa mère,

le crime horrible qu'ils lui avaient fait commettre ! Le père et la mère reprochaient à leur filssa trop grande docilité ! Ces accusations réciproques, loin de diminuer avec le temps, ne firent qu'augmenter. La vie leur devint insupportable. Jean-Baptiste surtout, ne savait plus que faire ! L'image sanglante de son frère, le poursuivait sans cesse. Plus de sommeil pour lui ! plus de repos !!! Oh ! qu'elle est vraie, cette parole de St. Paul : “ *Tribulatio et angustia in omnem animam hominis operantis malum !* ” L'angoisse et la douleur sont dans l'âme du pécheur !!!

Un jour qu'il était assis près de la maison, il lui sembla voir Dan sortir de sa tombe, le corps ensanglanté, saisir une hache et s'élançer sur lui pour le tuer !!! La terreur que lui causa cette vision, fut si grande, qu'il ne voulut plus rester auprès de son père. Il partit donc et alla demeurer à Ste Agathe. Mais toujours dévoré par le remords, il résolut de se convertir, et d'entrer dans l'état du mariage afin de goûter quelque repos.

Il alla trouver le Révérend Monsieur Leblanc, curé de cette paroisse, et se fit inscrire dans la religion catholique, qu'il n'avait jamais connue ! Il reçut le baptême cette même année, 1876, à l'âge de 21 ans, et se maria quelques jours après, à Marceline Bigras, jeune fille de la localité. Toutefois il ne put trouver la paix qu'il cher-

chait, et toujours poursuivi par le souvenir de son crime, il erra pendant quelques années, dans Arundel, Lachute, Ste. Agathe et vint enfin, en 1878, fixer sa malheureuse existence sur les bords du lac de la Quenouille, dans la paroisse de St. Faustin. C'est là que le minaient le remords et le désespoir, suivant cette parole de St. Augustin : " l'âme dérégulée sera à elle-même, son châtement," quand au mois d'octobre 1880, la justice humaine vint lui demander compte de son odieux fratricide.

De leur côté, François et Geneviève n'étaient pas plus heureux. La terreur et le chagrin les tourmentaient continuellement. Une nuit, le vieux scélérat crut voir le diable qui sortait de l'enfer au milieu d'un tourbillon de flammes. " François " lui dit satan, d'une voix stridente, en lui montrant le cadavre ensanglanté de Dan, " ce sang ainsi que tes crimes, crient vengeance au ciel ! Tu es damné !.. viens brûler avec moi pendant toute l'éternité ! " Geneviève avait aussi des cauchemars terribles. La vie débauchée qu'elle avait menée, les scandales qu'elle avait causés, et pardessus tout, l'assassinat de Dan, étaient comme autant de poignards qui la dardaient au cœur. Enfin, les souffrances morales de ces deux grands criminels devinrent tellement insupportables, qu'ils résolurent de quitter la terre et la maison maudites, qu'ils avaient abreuvées du sang de leur

fils. Ils vendirent donc leur propriété à leur voisin Martin Samson, et quittant pour toujours les lieux témoins de leurs odieux forfaits, ils allèrent rester chez lui, vers la fin de l'année 1876. Mais la justice divine les y suivit. Le souvenir de leur crime était toujours présent à leur esprit, et cette parole de l'écriture : *Non est pax impiis* " point de paix pour les pécheurs, " s'accomplissait à la lettre, et les faisaient mourir. Ne sachant plus que faire pour goûter un peu de repos, ils tournèrent leurs regards vers le Ciel. Ils se présentèrent à l'église de Ste. Agathe, et après avoir demandé pardon à Dieu et aux hommes, de l'énorme scandale qu'ils avaient donné, ils reçurent la bénédiction nuptiale des mains de Monsieur le Curé du lieu, dans le cours de l'année 1877. Tous deux regrettèrent amèrement leurs péchés; Geneviève les pleura tellement, qu'elle en perdit la vue. Quant à François, le chagrin qu'il en éprouva le rendit presque fou. Tel était l'état de ces deux misérables quand, n'y pouvant plus tenir, ils se décidèrent de faire part de la cause de leurs souffrances, à McKenzie, et à la femme Samson.

L'arrestation

A peine François et Geneviève avaient-ils faits leurs confidences, que le bruit de leur forfait se répandit avec la rapidité de

l'éclair, dans Arundel, et dans tout le pays. Le 14 octobre 1880, Madame Samson vint donner sa déposition devant les magistrats Barron et Simpson, de Lachute, et les trois grands criminels furent immédiatement arrêtés. Confrontés ensemble, ils avouèrent franchement leur crime et se reconnurent coupables.

Guidé par leurs déclarations, le coroner accompagné des officiers de la justice, et de Jean-Baptiste Narbonne, se transporta sur le lieu du meurtre. La maison maudite dans laquelle il avait eu lieu, était encore là, mais abandonnée et tombant en ruines. Dans un ravin en arrière de la grange, ils trouvèrent, sur les indications de Jean-Baptiste, le cadavre de Dan, caché sous quelques pieds de terre, et entièrement décomposé. En l'apercevant, le meurtrier poussa un cri d'horreur, et fut saisi de mouvements convulsifs qui durèrent plusieurs heures.

Les officiers de la loi examinèrent le cadavre avec soin, et constatèrent avec certitude, que le lieu de la sépulture, la couverture qui enveloppait le cadavre, les côtes brisées, le plomb, en un mot tout ce qu'ils trouvaient, confirmait entièrement les aveux des prisonniers. En conséquence, ils les condamnèrent à subir leur procès au prochain terme de la cour criminelle, siégeant à Ste. Scholastique, au mois de janvier 1881.

En attendant leur procès, cette famille d'assassins fut logée dans la prison du district de Terrebonne. François et Geneviève parurent un peu soulagés par leurs aveux, et y vécurent assez tranquilles ; mais Jean-Baptiste fut toujours terriblement tourmenté. Les visites qu'il reçut des prêtres et des sœurs, ne le calmèrent pas beaucoup.

L'image sanglante de son frère était toujours sous ses yeux. Sa femme vint le voir, mais loin de l'apaiser, elle ne fit que l'exciter davantage, en lui avouant que la rumeur publique disait qu'il serait certainement pendu. Alors, Jean-Baptiste ne songea plus qu'à s'évader. Il tenta de se pratiquer une issue dans la prison, et peu s'en fallut qu'il ne réussit ; mais découvert à temps, il fut renfermé plus étroitement. Voyant qu'il avait manqué son coup de ce côté, il forma le projet de tuer le géolier afin de pouvoir ensuite s'échapper. M. Drouin devinant ses mauvaises intentions, le fit enchaîner.

Au reste, cette famille criminelle fut traitée avec la plus grande douceur de la part des employés de la prison.

Le Procès

L'enquête dans cette cause célèbre, où il s'agissait de l'existence de toute une famille, s'ouvrit au palais de justice de Ste. Scholastique, le 11 janvier 1881. Le tri-

bunal était présidé par Son Honneur le juge Johnson. J. H. Fillion, Ecr., Avocat de Ste. Scholastique, représentait la Couronne, et MM. Demontigny, Champagne et Mathieu, occupaient pour les trois accusés, qui se défendaient séparément. Les débats durèrent trois jours, et furent conduits avec la plus grande dignité. Une foule immense de curieux y assistait, et témoignait par sa présence, l'intérêt qu'elle attachait à ce fameux procès.

Voici les principaux témoignages :

DÉPOSITION DE GENEVIÈVE LAFLEUR.

“ Je suis l'épouse de François Narbonne, le père de Jean-Baptiste. Je suis aveugle depuis deux ans. Il y a cinq ans, vers l'automne, j'étais endormie dans mon lit. Un matin, vers le lever du soleil, je fus éveillée par un grand bruit dans la maison, qui se composait d'un appartement. Je n'étais pas aveugle. Le bruit paraissait être celui d'une personne se débattant. Je demandai ce que c'était, et Jean-Baptiste, ou François, me dirent de me lever, ce que je fis, et je trouvai Dan étendu sur le plancher, et son frère Jean-Baptiste se tenant au-dessus de lui, avec un fusil brisé, dans les mains, avec lequel il dit avoir tiré son frère, et qu'il l'avait cassé sur sa tête. Il y avait sur le plancher, autour de lui, beaucoup de sang qui paraissait avoir coulé de

sa tête et de son visage. Le côté de sa tête et de sa figure était broyé et écrasé. Jean-Baptiste attacha un câble à son pied, et traîna le corps de Dan hors de la maison, à une distance d'environ cinq ou six perches, il le couvrit d'un peu de terre, et le laissa là jusqu'au lendemain matin, alors qu'il le traîna un peu plus loin et l'enterra dans un trou, et je pense qu'il est encore là. Tout cela eut lieu dans la maison de François Narbonne, dans le township d'Arundel. Jean-Baptiste était garçon, et vivait dans la même maison que moi et son père.

“ Jean-Baptiste et Dan ne s'accordaient pas bien ensemble, et ils se querellaient souvent. Mon mari, François Narbonne, était au lit, quand je me suis levée, et il se leva de suite après moi. Il était présent avec Jean-Baptiste et moi quand le corps fut traîné et couvert de terre ; j'ai lavé le sang qu'il y avait sur le plancher, et l'ai jeté dehors, j'ai lavé le plancher où il y avait du sang, et François prit une pioche et gratta le plancher aux endroits où il était taché de sang. François Narbonne, Jean-Baptiste et moi, convinrent alors de ne jamais parler à personne, de ce meurtre.

“ Je ne pourrais montrer le lieu exact, où le corps fut finalement enterré, mais Jean-Baptiste m'a dit que c'était près de la maison. Je ne me rappelle pas d'avoir préparé du poison pour le faire boire à Dan, mais Jean-Baptiste et moi, nous avons

parlé d'assassiner Dan, la nuit avant le meurtre. Je sais que la nuit avant le meurtre, Jean-Baptiste était allé chez un voisin nommé Proulx, emprunter un fusil pour tirer Dan. Je ne pense pas que François le savait dans le temps. La nuit d'auparavant, il travaillait dans le champ."

DÉPOSITION DE JEAN-BAPTISTE NARBONNE

"Ma belle-mère et mon père me dirent de tuer Dan, qu'ils ne le diraient pas, mais je n'étais pas pour garder ce secret. Mon cœur n'est pas assez noir pour le garder plus longtemps, je vais dire toute la vérité. J'ai été forcé d'obéir à mon père, et ma mère me dit, que si je ne pouvais en venir à bout avec un bâton, je devrais emprunter un fusil, et que je ne devrais pas le manquer du premier coup, autrement qu'il ne me manquerait pas. Le soir que j'empruntai le fusil, je le chargeai, et je le tirai, et ils savaient aussi, que j'allais le tuer pendant cette nuit, et tous deux, mon père et ma belle-mère, étaient éveillés."

"Je tirai le fusil sur mon frère qui était couché sur le plancher, et qui avait ôté ses culottes. Aussitôt qu'il l'eus tiré, il se leva sur son séant ; je levai le fusil et le brisai sur sa tête. Avant le meurtre, mon frère avait de l'argent, et il ne savait pas où la mettre. Il l'a confié à ma belle-mère pour la serrer. J'ai bâti une grange

neuve cet été-là, et je n'avais pas assez de planches pour la finir et la couvrir. Je me trouvais court d'argent, et je demandai à mon frère, de me prêter dix ou vingt piastres, que je les lui rendrais aussitôt que je pourrais. Il me dit que si je voulais avoir de l'argent, je vins faire comme lui, aller en gagner. Je ne sais s'il m'a dit cela pour tout de bon, ou pour rire.

“ Mon frère avant d'être tué, mit ses culottes sous la table, et aussitôt qu'il fut mort, mon père se leva, s'empara des culottes, et prit l'argent qu'il y avait dans les poches. Je ne sais pas combien il y avait d'argent dans ses poches. Je le leur ai demandé, mais ils n'ont pas voulu me le dire. Après qu'il eut été tué, la vieille m'aida à le mettre dehors. Je ne l'ai pas porté. Nous l'avons traîné comme un chien. J'en ai été bien chagrin. Nous l'avons mis dans une petite place, où nous avions l'habitude de prendre de l'eau, à trois ou quatre perches de la maison. Geneviève me laissa là, et me demanda si je pouvais arranger le reste, et si j'allais l'enterrer ce jour-là. Je dis que j'essaierais. Je n'étais pas assez fort. J'avais le cœur gros et malade, et je ne le traînai pas loin, après qu'elle m'eût quitté. J'étais chagrin de ce que j'avais fait, et si c'était à recommencer je ne le ferais jamais ; j'ai bien du chagrin de l'avoir fait ! Ce n'est pas ma faute ! j'ai

été poussé à le faire, par mon père et ma belle-mère.

“ Après que Geneviève m’eût quitté, je ne fus pas assez fort pour le traîner plus loin qu’une couple de verges, et je le laissai là jusqu’au lendemain matin. Je mis un peu de terre sur lui, et le lendemain matin, mon père se leva, et me dit : “ puisque tu as tué ton frère, il faut aller lui creuser une fosse, et l’enterrer.” Et nous creusâmes cette fosse à tour de rôle. Il creusait pendant un certain temps, et je creusais aussi pendant un certain temps. Je l’enveloppai, ainsi que les culottes, qui étaient sous la table, dans le drap qui était sur lui, sur le lit, sur le plancher, il resta là un jour et une nuit. Le lendemain, mon père m’aida à le traîner, et à le mettre dans la fosse, qui était creusée.

“ Après qu’il eut été tué et enterré, ma belle-mère me dit : “ combien nous allons être heureux, maintenant qu’il est parti.” Ils n’étaient pas heureux, quand Dan venait. Maintenant, me dit-elle, ton père et moi ne te déclarerons jamais. Mon frère avait un vieux coffre dans le grenier, et je demandai à la vieille, ce qu’elle allait en faire. Elle me dit que je pouvais le brûler, ou en faire ce que je voudrais. Je descendis le coffre ; il était bien pesant, mais je n’ai jamais regardé dedans. Mon cœur était assez malade, et il sera malade longtemps ; je pris le coffre et le brûlai, et

ce fut la fin du crime, et je ne suis pas coupable.

“ La veille du meurtre, Geneviève me conseilla de tuer Dan, et dit qu'elle ferait une boulette de poison pour lui donner. Je pensais alors qu'elle badinait. Après cela elle se décida à préparer du poison dans une tasse, et elle en prépara en effet, et je l'aidai à le faire, et elle plaça la tasse sur le poêle, en disant que quand Dan rentrerait, il prendrait la tasse, et en boirait le contenu. Et s'il était alors rentré, il aurait bu la tasse de poison. Je ne sais quel espèce de poison c'était, mais elle m'a dit que c'était du poison qui le tuerait. Le jour qui suivit la préparation du poison, je pris la tasse et la jetai dehors. Elle me dit alors que mon frère avait relevé sa robe, je suppose avec l'intention de la violer, et qu'il voulait en faire ce qu'il voulait, et qu'elle lui avait répondu, que s'il voulait agir ainsi avec elle, il devait trouver une autre personne, qu'elle n'était pas de cette espèce, et que Dan avait répondu, qu'il pouvait agir avec elle, aussi bien qu'avec une autre, en autant qu'elle et mon père n'étaient pas mariés. Mais j'ai entendu dire qu'ils étaient mariés depuis.

“ Elle dit qu'elle souhaitait qu'il fut mort, et qu'elle n'en serait plus bâdrée. Alors elle me conseilla de le tuer, et me dit que je ne pouvais le faire avec un bâton mais d'emprunter un fusil, et de le tirer.

Elle me dit en outre, que si je le manquais il ne me manquerait pas.

“ Le soir, j'empruntai le fusil d'un voisin, nommé Pierre Proulx. Geneviève savait que je l'avais emprunté pour tuer mon frère Dan. Elle n'était pas endormie, quand je le tirai, car elle m'a parlé.

“ Tous les témoins entendus, confirmèrent exactement les aveux des meurtriers, et ne laissèrent aucun doute sur leur culpabilité. Il fut prouvé jusqu'à l'évidence que ces trois monstres avaient prémédité la mort de Dan Narbonne ; qu'ils avaient cherché à le faire tuer par des étrangers puis à l'empoisonner, mais que n'ayant pu réussir dans leurs funestes desseins, ils l'avaient fait mettre à mort par son propre frère, tel que raconté plus haut. En face d'une preuve aussi claire et aussi palpable, commentée avec la plus grande habileté, par J. H. Filion, avocat de la Couronne, le jury ne pouvait hésiter à se prononcer.

Aussi, malgré les savantes plaidoiries des avocats de la défense, ils furent tous trois trouvés coupables de meurtre, Jean Baptiste comme principal, et François et Geneviève, comme complices. Mais vu leur nombre, leur âge avancé, leur imbécillité, et leur repentir, ils furent recommandés à la clémence de la Couronne.

L'arrêt de mort

Le 14 février 1881, une foule immense accourue de tous les points du district, se pressait dans le palais de justice de Ste. Scholastique, pour entendre prononcer la sentence de la famille d'assassins.

Le juge ayant pris place sur le tribunal, ordonna d'amener les trois meurtriers. Une émotion indicible s'empara de l'auditoire en voyant arriver ces malheureux. Alors, au milieu d'un silence solennel, Son Honneur prononça d'une voix émue, leur arrêt de mort en ces termes :

“ Jean-Baptiste Narbonne, François Narbonne, et Geneviève Lafleur, vous avez été tous les trois accusés par le grand jury de ce district, du crime de meurtre. La seule différence qui existe entre les deux accusations, en est une de forme seulement. La première constate que vous, Jean-Baptiste Narbonne, avez, de votre main fratricide, mis à mort votre frère. La seconde, allègue, que vous, François Narbonne, et Geneviève Lafleur, père et belle-mère du principal accusé, l'auriez poussé à commettre ce crime horrible. J'ai dit que la différence qui existe entre vos crimes respectifs, n'en est une que de forme ; aussi la loi n'en reconnaît aucune, dans le châtiment commun à tous les deux. Aux yeux de la loi, aussi bien que de la raison, vous êtes également coupables, et vous devez être

également punis. Les incidents du procès, qui ont fait frémir tout l'auditoire, n'ont pas manqué de suggérer la seule défense possible, quant au principal accusé ; c'est-à-dire, qu'il avait dû être dépourvu de raison, pour pouvoir commettre un crime aussi révoltant à la nature, sans qu'il apparaisse, même jusqu'à présent, un motif quelconque, si ce n'est la dépravité de votre cœur, ou de ceux qui vous l'auraient fait commettre. Il y a un peu plus de cinq ans que cette affreuse tragédie eut lieu. La demeure de la famille était isolée dans le bois, à quatorze milles d'une église, sans la bénédiction de Dieu, qui seule aurait consacré le foyer domestique. Le chef de la famille vivait en concubinage avec la malheureuse qu'il ne pouvait faire respecter comme sa femme. La description de la vie qu'on y menait, selon le récit d'un de vous-mêmes, nous découvre plutôt un repaire de bêtes sauvages, qu'une habitation chrétienne.

Vous, Jean-Baptiste Narbonne, aviez alors à peine vingt ans. Cette femme qui est depuis devenu votre belle-mère, avait déjà préparé le poison, pour le malheureux qu'il fallait détruire ; mais elle avait manqué son coup. Votre père vous a ensuite envoyé emprunter à un voisin, sous un prétexte mensonger, le fusil destiné à tuer votre frère. Vous vous y êtes prêté. Votre père vous a ensuite fourni la poudre et le plomb, et vous en avez chargé le fusil.

Vous aviez même, d'après votre propre aveu, averti votre malheureuse victime, du crime que l'on préméditait à son égard ; et si ce que vous avez dit, est vrai, il aurait mis le fusil au grenier. C'est vous, François Narbonne, qui avez descendu cette arme du grenier, pour vous en servir dans la main d'un de vos enfants, contre la vie de l'autre qui dormait sous votre toit. La nuit se passa ! Nuit, grand ciel ! où l'on dit avoir pu dormir !! Au point du jour, la victime, qui seule devait dormir tranquille, et qui, hélas ! ne put se réveiller, reçut son coup de mort, provenant directement, il est vrai de la main de son frère, mais pas moins effectivement, du cœur méchant et des suggestions infernales de son père et de sa belle-mère ! Inutile de répéter que vous êtes tous les trois également coupables. Les jurés qui vous ont condamnés, ont ajouté à leur verdict, une recommandation à la clémence de la Couronne. Tout ce que je peux faire à cet égard, est d'avoir soin que cette recommandation parvienne au représentant de notre auguste Souveraine. Il ne dépend pas de cette cour, d'en faire plus. La loi décerne à chacun de vous, la peine de mort et le jugement que la loi me permet, et celui que la cour ordonne en conséquence, c'est que vous, François Narbonne, vous Geneviève Lafleur, et vous, Jean-Baptiste Narbonne, et chacun de vous soyez rame-

nés d'ici à la prison, d'où vous êtes venus, et que de là, vendredi, le vingt-cinq février prochain, entre huit et dix heures du matin, vous soyez conduits au lieu du supplice, dans l'enceinte de la prison commune de ce district, et soyez là et alors pendus par le cou, jusqu'à ce que vous soyez morts. Que le bon Dieu ait pitié de vos âmes. ”

En entendant ces derniers mots, un frisson d'horreur parcourut tout l'auditoire ému et attendri. Jean-Baptiste s'affaissa sur son banc, et fondit en larmes ; Geneviève versa aussi des pleurs, mais François qui n'avait rien entendu, demeura impassible.

Le juge s'étant retiré, les condamnés furent reconduits à leurs cellules, et la foule s'écoula triste et silencieuse.

La Potence

Après leur condamnation, les trois assassins furent enfermés dans leurs cachots, et tenus au secret. Ils y seraient peut-être morts de terreur et de désespoir, si la recommandation à la clémence de la Couronne, la visite du prêtre, et les consolations de notre sainte religion, surtout, ne fussent venus les fortifier. Ils se montrèrent avides de ces enseignements, tout nouveaux pour eux. Ils se confessèrent et se mirent à faire pénitence. Ce retour vers Dieu, les soulagea beaucoup. Ils commencèrent à

goûter la paix de la conscience. C'est alors qu'ils comprirent la vérité de cette parole de l'écriture : *Videbitis quid sit inter justum et impium.* " Vous verrez la différence qu'il y a entre le juste et l'impie. "

Cependant, tout en se livrant à la pénitence, ils conservaient encore l'espoir que leur sentence serait commuée. Mais les jours s'écoulaient rapidement et rien n'arrivait. Le Shérif ne recevant aucune nouvelle, donna l'ordre de préparer le gibet dans la cour de la prison. En conséquence, lundi 21 février 1881, les ouvriers se mirent à l'œuvre. On voulut transférer Jean-Baptiste, dont la cellule donnait sur la cour, dans un autre endroit, mais il s'y refusa. Attiré par le bruit qui se faisait au dehors, il y jeta les yeux et comprit tout de suite ce qui en était. La potence était là, comme un affreux géant, étendant ses bras sinistres, pour saisir ses victimes, et les anéantir !!! A cette vue Jean-Baptiste recula, saisi d'horreur !... Il avait toujours entretenu l'espérance qu'il ne serait pas pendu, mais il voyait maintenant l'affreuse réalité. Alors, se laissant tomber sur son grabat, il s'abandonna au désespoir ! Heureusement que son aumônier, Messire Tassé, entra dans ce moment. Il lui fit entendre les paroles les plus consolantes de la religion, et finit par lui faire accepter son malheureux sort, avec résignation. Cependant le temps était arrivé de se préparer sérieusement à la mort.

Les prisonniers s'y disposèrent de leur mieux. Messire Tassé obtint du shérif, qu'ils auraient une entrevue, afin de se réconcilier : elle eut lieu ce jour-là même. En se voyant pour la première fois, depuis leur condamnation, ces malheureux fondirent en larmes. Jean-Baptiste se jetant aux genoux de son père et de sa mère, leur demanda, d'une voix entrecoupée de soupirs et de sanglots, pardon du crime qu'il avait commis, et du malheur qu'il avait attiré sur toute la famille. Le père lui répondit en le relevant : " ce n'est pas à toi de nous demander pardon, mais c'est à moi, malheureux ! de le faire : c'est moi qui te demande pardon de t'avoir si mal élevé, de m'être si mal conduit, et de t'avoir fait commettre le crime que nous allons expier."

Geneviève ajouta, en sanglottant : " nous avons tous été bien criminels, mais les regrets que nous en éprouvons, et la mort infâme que nous allons souffrir, me font espérer que le Bon Dieu aura pitié de nous."

Messire Tassé qui était présent, les exhorta à prendre courage. Il leur raconta ce qui s'était passé sur le calvaire, lors du crucifiement de Notre Seigneur. Quand il fut arrivé à l'histoire du mauvais larron, François témoigna le plus grand étonnement : " Quoi, " s'écria-t-il, " il n'a pas voulu se convertir ! ! ! ! "

Après s'être parfaitement réconciliés les uns avec les autres, et s'être résignés au triste sort qui les attendait, les condamnés se retirèrent, avec la promesse qu'ils se reverraient encore le lendemain, 22 février, pour se faire leurs derniers adieux.

Les prisonniers retournèrent à leurs cellules, et se livrèrent à la prière. En passant près de sa fenêtre, Jean-Baptiste jeta un coup--d'œil inquiet dans la cour. L'échafaud était terminé, et plus loin, sous la remise à bois, étaient les trois cercueils destinés à recevoir leurs cadavres !

Tout résigné qu'il était, cette vue terrible l'impressionna profondément !... Une sueur froide s'échappa de tous ses membres ! Le doute n'était plus possible. Il porta ses regards et ses pensées vers le ciel !! Il regretta de ne pas être mort !!!

La nuit fut longue et agitée pour ces trois infortunés !! Enfin, le jour parut. C'était celui qui devait être témoin de leurs adieux éternels. Les condamnés étaient à se préparer à cette entrevue suprême, quand le Shérif ordonna de les amener devant lui. Cette nouvelle les jeta dans l'abattement. Ils s'imaginèrent qu'on les demandait pour leur donner lecture de leur condamnation.

La Commutation

Quel ne fut donc pas leur surprise et leur étonnement, quand le Shérif leur annonça qu'il avait plu à Sa Majesté, de commuer leur sentence de mort, en un emprisonnement au pénitencier pour la vie et qu'en conséquence, ils ne seraient pas pendus !. . Les prisonniers, le cœur partagé entre la crainte et l'espérance, ne pouvaient ajouter foi à ces paroles. " Je ne vous croirai," dit Jean-Baptiste d'une voix étouffée, " que lorsque je verrai démolir la potence" " C'est bien " dit le Shérif, " vous la verrez tomber aujourd'hui même, et en attendant, que l'on vous ôtes vos chaînes, immédiatement " !..... Alors les condamnés se mirent à pleurer de joie, et se jetant à genoux au milieu de toutes les personnes présentes, ils remercièrent le Bon Dieu à haute voix de la grande grâce qu'il venait de leur accorder.

Tous les témoins de cette scène versèrent des larmes d'attendrissement. Après avoir ainsi exprimé hautement leur gratitude envers l'Éternel, et être convenus ensemble, de recevoir la sainte communion en actions de grâces, le lendemain matin, la famille s'embrassa de nouveau, et le cœur aussi joyeux qu'il pouvait être en pareille circonstance, chacun reprit le chemin de sa cellule.

Ils passèrent le reste de la journée et une partie de la nuit à remercier Dieu de sa grande bonté à leur égard, et à se dispo-

ser à s'approcher chrétiennement de la Table Sainte. Sur le soir, Jean-Baptiste constata avec bonheur, que la potence était disparue. Cela contribua beaucoup à lui faire passer une bonne nuit.

Le lendemain matin, les prisonniers se rendirent à l'Eglise. Un grand nombre de personnes y étaient accourues pour les voir. Ils assistèrent à la messe avec une grande piété, et tous trois, les larmes aux yeux, eurent le bonheur de recevoir ce Dieu si doux et si bon, qui n'est pas venu sur la terre pour la mort du pécheur, mais pour son salut.

Enfin, vendredi matin, 25 février 1881, après avoir fait leurs derniers adieux à Geneviève, le père et le fils s'embarquèrent pour le pénitencier de St. Vincent de Paul, où ils doivent passer le reste de leurs jours. Quant à Geneviève, elle doit aller terminer son existence au pénitencier de Kings-ton.

Voilà l'histoire véridique de cette famille d'assassins telle qu'établie par la preuve faite dans le procès, et telle que racontée par les condamnés eux-mêmes, à A. Pilon, avocat et inspecteur d'écoles, de Ste. Scholastique. Tout en plaignant le sort affreux de ces trois infortunés, nous éprouvons un grand soulagement, en pensant que par une grâce extraordinaire, ils ont eu le bonheur de reconnaître et de confesser leurs crimes, et qu'ils auront le temps de les expier.

Conclusion

Ami, lecteur, qui avez parcouru les quelques pages qui précèdent, profitez-bien des grandes leçons qui vous y sont données. Soyez toujours soumis à vos parents et à vos supérieurs ; écoutez leurs bons conseils, et suivez leurs sages avis. Prenez bien garde d'attirer sur vous leur malédiction ! Soyez aussi pieux, accomplissez toujours avec soin, les pratiques de la religion, vous rappelant ces paroles de l'écriture : *Benedictio domine super caput justi* : "La bénédiction de Dieu est sur la tête du juste," et ces autres paroles : *invocabunt nomen meum, et benedicam eis* : "Ils invoqueront mon Nom, et je les bénirai."

Soyez encore honnêtes et chastes. S'il vous faut combattre, pour l'être, rappelez-vous le sort épouvantable de Cléophas Lachance et de la famille Narbonne, et vous triompherez aisément de vos mauvaises inclinations.

Enfin et pardessus tout, ne scandalisez jamais vos frères, ayant toujours à l'esprit, ces terribles paroles de notre Bon Sauveur : "Malheur à celui par qui le scandale arrive ! Il vaudrait mieux lui attacher au cou, une meule de moulin, et le précipiter au fond de la mer !"

En terminant, je puis vous donner l'assurance que si vous êtes dociles à vos parents, si vous écoutez bien les enseignements de la religion, et si vous pratiquez les vertus qu'elle nous recommande, vous serez de bons enfants et de bons citoyens, et quoi qu'il puisse vous arriver, vous serez heureux en ce monde et dans l'autre.

COMPLAINTE

SUR LES

TROIS MEURTRIERS

*François Narbonne, père, âgé de 79 ans.—Geneviève
Lafleur, belle-mère, âgée de 64 ans.— Jean-
Baptiste, fils de Narbonne, âgé de 25 ans.*

Tous les trois meurtriers de leurs fils et frère Dan. Le meurtre a eu lieu à Arundel en 1875. L'exécution devait avoir lieu le 25 février 1881. Ils sont exilés pour leur vie.

1ER COUPLET.

Chantons la triste complainte
De ces trois vilains meurtriers,
Qui n'ont pas eu de crainte
Envers leur fils qu'il ont tué ;
Ils étaient bien tous coupables,
Et même bien consentants,
De lui ôter la vie
Pour lui prendre son argent.—*Refrain.*

Ils l'ont baigné dans son sang
Pour y prendre son argent ;
Jamais personne n'a entendu parler
Toute une famille exiler.

2EME. COUPLET.

Mais longtemps avant le meurtre
Du poison lui ont fait manger ;
Mais le poison était trop faible
N'ayant pas fait l'effet
Geneviève d'une colère

Jean-Baptiste elle appela
 Elle lui dit d'un air sévère
 Dan veut son trépas.—*Refrain.*

3EME COUPLET.

Mais le père le plus cruel.
 Son fils chez Proulx envoya
 C'était pour emprunter uue arme,
 Pour mettre son fils au trépas ;
 Quand le fusil fut arrivé,
 Poudre et plomb il fut chargé
 Il lui dit : Jean-Baptiste
 Monte dans le grenier.—*Refrain.*

4EME COUPLET.

C'était la veille du crime
 Jean-Baptiste lui demanda ;
 Voudrais-tu me prêter dix piastres
 Plus tard on te les rendra.....
 Dan lui dit en souriant
 Tu n'as pas besoin d'argent
 Ce soir, je suis bien fatigué
 Demain, je t'en prêterai.—*Refrain.*

5EME COUPLET.

Après qu'ils furent couchés.
 Tous les trois se sont parlés
 C'était pour se décider
 Comment faire pour le tuer
 Le père, ce vilain traître
 Au grenier il est monté
 C'était pour attraper l'arme
 Pour son fils faire tuer.—*Refrain.*

6EME COUPLET

Jean-Baptiste, ce vilain meurtrier
 Auprès de lui s'en est allé,

Mais le tira à bout portant
 Pour qu'il verse mieux son sang.
 Le père le croyant manqué
 Vitement y est arrivé
 Mais de grands cris retentissant
 A coup de crosse l'ont rachevé. — *Refrain.*

7EME COUPLET.

Mais quelle terrible catastrophe,
 Arrivée dans un instant
 Il fallait ranimer leurs forces
 Le voyant baigné dans son sang ;
 Jean-Baptiste, son frère,
 Geneviève son associée,
 Ils l'on pris dedans sa chambre
 Dans le bois ils l'ont traîné. — *Refrain.*

8EME COUPLET.

Mais le matin après le crime,
 François Narbonne s'est levé ;
 C'est pour enterrer leur victime
 Qu'ils l'ont traîné dans le bois.
 Mais pendant qu'il l'enterrait
 Geneviève se réjouissait :
 Si on n'est pas déclaré
 On est bien débarrassé ! — *Refrain.*

9EME COUPLET.

Cinq années se sont passées,
 Sans qu'ils furent déclarés ;
 Leur crime était trop horrible
 Pour qu'ils puissent s'en sauver.
 Leur vie était trop déplorable,
 Ils l'ont bien mérité ;
 Le bon Dieu a bien permis
 Que le concubinage soit détruit. — *Refrain.*

10ÈME COUPLET.

C'est dans cette année de malheur,
 Geneviève fit leur horreur,
 Elle s'en va chez la voisine
 Sans penser à tout cela ;
 Mais sa voisine était bien fine
 A Geneviève elle demanda :
 Vous êtes soupçonnée d'un grand crime
 Commis depuis bien longtemps.

11ÈME COUPLET .

Geneviève dit en souriant :
 Le monde est bien méchant !
 Pour vous ôter la pensée
 Je m'en vais tout déclarer.
 Voilà cinq ans passé
 Jean-Baptiste l'a tué
 Ne le déclarez à personne
 En justice faudrait aller.—*Refrain.*

12ÈME COUPLET.

La femme n'a pas tardé
 A son mari de tout déclarer,
 Se repentant de l'un à l'autre
 A la justice ont rapporté ;
 Mais la justice n'a pas tardé
 A les faire tous prisonniers,
 Mais se trouvant si coupables
 Ils se sont tous déclarés.

13ÈME COUPLET.

Mais les trouvant si coupables,
 A mort ils sont condamnés ;
 Mais le soir quand ils sommeillent,
 Dans le lieu de la prison,
 Pensants à leur victime,
 Ils lui demandent pardon ;

Depuis qu'ils sont condamnés
Ils ne font plus que pleurer.—*Refrain.*

14^{EME} COUPLET.

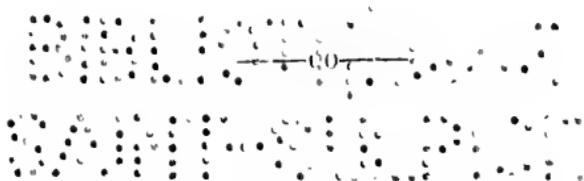
Mais les gens de son village,
Tous ils n'ont pas voulu
Que dans leur place
Il y ait des pendus ;
Craignant que le déshonneur
Leur porterait grand malheur
Mais ils ont fait une pétition
Pour qu'ils aient leur pardon.

15^{EME} COUPLET.

Au Gouverneur l'ont adressée
Pour qu'ils soient graciés ;
Le Gouverneur n'a pas voulu
Que l'aveugle soit pendue.
Il l'a envoyée à Kingston
Prier Dieu pour son pardon
Depuis qu'ils sont graciés
De joie ne font que prier.

PRIÈRE POUR LES INFORTUNÉS.

Mon Dieu qui n'avez pas voulu que ces trois malheureux criminels soient partis pour l'autre monde sans qu'ils nous donnent leur mauvais exemple, à nous tous qui restons après eux, faites que par le secours de votre sainte grâce, nous ne les imitions jamais ; et nous désirons que par votre miséricorde que leur corps soit tourmentez pour gagner l'éternité ; il l'ont bien mérité.



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY



